## EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

### Le président de la République, M. François HOLLANDE, propose aux maires un "code de bonne conduite" entre les communes et l'Etat

Le président de la République, M. François HOLLANDE, s'est adressé aux maires hier, à l'occasion du 95ème Congrès des maires de France (cf. "BQ" du 19 novembre), les appelant à participer "à l'action pour préparer l'avenir", alors qu'une "grande partie des solutions" pour sortir des difficultés actuelles "se situe dans les territoires", dans un "rassemblement qui exige la clarté, le respect, la solidarité".

Alors que le nouvel acte de décentralisation est en préparation, le chef de l'Etat a proposé aux collectivités un "code de bonne conduite entre les communes et l'Etat", mettant notamment fin à l'"annonce de projets de façon centralisée. Revenant sur la création d'un Haut conseil des territoires, qu'il avait annoncé lors des Etats généraux des collectivités territoriales (cf. "BQ" du 8 octobre), M. HOLLANDE veut en faire une organisation permettant un "vrai dialogue entre l'Etat et les collectivités", l'Association des Maires de France devant être associée à ce processus. Il regroupera notamment le Comité des Finances locales et la Commission de contrôle des normes, et pourra être saisi par les élus.

Revenant sur la question des normes, estimées à plus de 400 000 pour les collectivités, M. HOLLANDE y a vu un "Frein inacceptable à l'initiative et à la compétitivité". "Il faut 184 jours pour construire un entrepôt" en France, "97 en Allemagne, 24 aux Etats-Unis pour le délai d'instruction" a rappelé le chef de l'Etat, qui a poursuivi : " Si on instruisait plus vite, on construirait davantage". Il a donc proposer de renforcer la commission consultative d'évaluation des normes, de la doter d'un pouvoir de rectification, souhaitant qu'un "avis conforme de sa part soit requis pour tout texte législatif. "Il faut agir sur le flux et le stock de normes" tout en préservant la sécurité et l'environnement. "Une étude d'impact accompagnera toute introduction d'une nouvelle norme" a précisé le chef de l'Etat.

> Rappelons (cf. "BQ" du 15 novembre) que Mme Jacqueline GOURAULT, sénatrice (UDI-UC) du Loir-et-Cher, présidente de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, et M. Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, ancien ministre, président de la commission des Lois du Palais du Luxembourg, ont, à la suite des états généraux des collectivités territoriales, déposé une proposition de loi créant Haute autorité chargée du contrôle et de la régulation des normes applicables aux collectivités locales.

### Stabilité fiscale participation au redressement des finances publiques

Alors que l'agence Moody's vient de dégrader la note de al France (cf. "BQ" d'hier), le chef de l'Etat a bien évidemment évoqué l'endettement global et l'endettement des collectivités (cf. infra). Il a en outre insisté sur les questions de fiscalité et de financement des collectivités locales en général, et des communes en particulier.

Pour M. HOLLANDE, il est tout d'abord nécessaire de stabiliser les règles fiscales notamment pour les PME, cette règle s'appliquant à l'Etat et aux collectivités. Evoquant la Contribution foncière des entreprises-CFE, le président de la République a souhaité une réforme de la fiscalité, parlant d'effets pervers, "l'Etat (devant) corriger, et les collectivités aussi pour qu'il n'y ait pas de charge supplémentaire sur les entreprises et notamment les plus petites".

Les députés socialistes ont dénoncé hier "la bombe à retardement laissée par l'ancienne majorité", en évoquant la contribution foncière des entreprises et se disent prêts à "corriger les erreurs". Les organisations patronales CGPME et UPA (artisans) ont récemment alerté le gouvernement sur la flambée de la cotisation foncière (cf. "BQ" du 16 novembre). Les députés PS "restent bien entendu mobilisés aux côtés du gouvernement pour poursuivre la correction de ces erreurs à l'occasion du prochain projet de loi de finances rectificative".

L'effort de redressement "sera aussi demandé aux collectivités locales, puisque la dotation sera stabilisée" en 2013, a déclaré le président.

Cela équivaut selon l'AMF à "une baisse réelle de 2 %". Et pour la période 2013-2015, le gouvernement a déjà dit qu'il envisageait 2,250 milliards d'économies supplémentaires dans les dotations étatiques.

Au lendemain de la grève de la faim du maire de Sevran réclamant cinq millions d'euros pour boucler son budget, le chef de l'Etat a insisté sur son souci de "justice" par "la péréquation" entre communes riches et moins riches. "Il y a eu un effort exceptionnel en 2013 pour les communes les plus pauvres. 230 millions pour la péréquation verticale, et une péréquation dans le bloc communal. Nous devons réfléchir sur les critères. Il s'agit de fixer les règles et de les faire évoluer en concertation" a indiqué le président de la République. Le "pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités (...) intégrera les dotations, les charges transférées et les péréquations" a-t-il ajouté.

Evoquant le financement des collectivités locales, M. François HOLLANDE a déclaré : "La justice c'est la possibilité pour toutes les communes d'accéder au financement de leurs investissements. Il y a une difficulté à trouver des liquidités. Il y a sûrement la frilosité des banques, qui sont des normes à appliquer, la déconfiture de Dexia, qui est une énigme : comment la CAECL, devenue la Caisse de Crédit local a pu sombrer en faisant des prêts toxiques et des subprimes ?". Ainsi, le chef de l'Etat a souhaité la création de nouvelles structures, répondre totalement aux attentes des élus. Se félicitant que la Banque postale et la Caisse des Dépôts aient apporté de 6 à 8 milliards d'euros aux collectivités, le chef de l'Etat a, pour remplacer Dexia, réaffirmé qu'une banque publique pour les collectivités verrait le jour, pilotée par la Banque Postale et la Caisse des Dépôts et consignations, qui mettra "20 milliards d'euros pour les investissements à long terme". Le chef de l'Etat a en outre souhaité que les collectivités territoriales profitent également des taux d'intérêt historiquement bas.

## Renforcer l'intercommunalité et fait métropolitain

Précisément, le développement de l'intercommunalité doit permettre de réaliser des économies" dans la concertation". "Il y a des doublons", il faut "mutualiser nos moyens, sans remettre en cause les services publics" a déclaré M. HOLLANDE, qui a rappelé que chaque emploi créé par les intercommunalité devait être compensé par une suppression dans les communes.

Le président de la République a redit que l'intercommunalité était "irréversible". " Les intercommunalités doivent avoir la taille nécessaire, mais ne doivent pas être une nouvelle collectivité. La collectivité, c'est la commune, les intercommunalités sont des établissements publics" a indiqué le chef de l'Etat, qui a poursuivi : "Les élus communautaires doivent être contrôlés par les citoyens. J'ai proposé le fléchage des élus communautaires".

Par ailleurs, "le fait métropolitain sera reconnu" dans la prochain texte de décentralisation tandis que le statut de l'élu sera précisé.

## La réforme des rythmes scolaires "s'étalera " sur deux ans

Le président de la République a par ailleurs annoncé que la réforme des rythmes scolaires "s'étalera sur deux ans", faisant droit à une demande des maires exprimée lors de leur congrès. "Je suis d'accord avec ce que vous me proposez : cette réforme s'étalera sur deux ans" : "Ceux qui veulent le faire pour (la rentrée 2013) pourront le faire, les autres" pourront mettre en œuvre la réforme à la rentrée 2014, a déclaré M. HOLLANDE.

Le président de l'Association des maires de France, M. Jacques PELISSARD (UMP), avait déclaré auparavant "qu'une application généralisée dès la rentrée 2013 serait prématurée". "La rentrée 2014 serait plus réaliste", avait-il ajouté. Il avait exprimé "l'inquiétude" des maires, notamment parce que "les communes auront de nouvelles charges à supporter alors que leurs ressources ne progressent plus". "Les maires attendent de l'Etat qu'il envisage des aides au financement, notamment pour les communes qui ont peu de ressources", avait poursuivi le président de l'AMF.

## L'Assemblée nationale vote l'abrogation du conseiller territorial

Par ailleurs, ainsi que nous l'annoncions (cf. "BQ" du 19 novembre, l'Assemblée nationale a adopté hier, par 332 voix contre 169, la proposition de loi d'origine sénatoriale relative à l'abrogation du conseiller territorial, nouvel élu dont la création avait été voulue par l'ancien président Nicolas SARKOZY dans le cadre de sa réforme des collectivités territoriales et qui n'aura donc jamais vu le jour. Sans surprise, les députés socialistes, écologistes, radicaux et Front de gauche ont voté pour l'abrogation de ce conseiller territorial, qui devait cumuler les fonctions de conseiller régional et de conseiller général. L'UMP a voté contre, défendant le bilan de l'ancien président de la République. Au sein du groupe UMP toutefois, MM. Dominique BUSSEREAU, Pierre MOREL-A-L'HUISSIER et Mme Marie-Jo ZIMMERMANN ont voté pour, tandis que M. Jean-Pierre DECOOL s'est abstenu. Le groupe UDI n'a pas participé au vote. La proposition de M. Jean-Pierre SUEUR, adoptée par le Sénat il y a tout juste un an dans une version légèrement différente (cf. "BQ" du 18 novembre 2011),doit maintenant faire l'objet d'une CMP avant d'être définitivement adoptée.

Pour les députés écologistes, M. Paul MOLAC, député (EELV) du Morbihan, a dénoncé la création du conseiller territorial comme "contraire au principe de libre organisation des collectivités". Il a aussi stigmatisé cette réforme qui "remettait en cause la parité", le nouvel élu devant l'être au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Pour le Front de gauche, M. Marc DOLEZ, député (GDR) du Nord, a souligné que cette abrogation était "incontournable" même si "elle ne saurait constituer une fin en soi". Il a aussi appelé de ses vœux "une réorganisation de l'action publique et des territoires" dans le sens d'une meilleure décentralisation. Pour le groupe SRC, M. Sébastien DENAJA, député de l'Hérault, a souligné que ce texte avait "au moins eu le mérite de faire passer le Sénat à gauche". Son abrogation est "le préalable à un nouvel acte de la décentralisation", a-t-il dit.

## M. Manuel VALLS exprime sa préférence pour l'élection des conseillers généraux au scrutin majoritaire binominal

Le ministre de l'Intérieur Manuel VALLS a exprimé implicitement hier sa préférence pour l'élection des conseillers généraux au scrutin majoritaire binominal. Ce système, qui garantit la parité parfaite en permettant l'élection d'un homme et d'une femme dans chaque canton, a obtenu la faveur du bureau de l'Assemblée des départements de France (cf. "BQ" des 16 juillet et 20 septembre). Les conseillers généraux – qui pourraient prendre le nom de "conseillers départementaux" – sont actuellement élus au scrutin majoritaire uninominal. L'abrogation du conseiller territorial rend

nécessaire de choisir un nouveau mode de scrutin. Ce qui guide le gouvernement sur ce point, c'est "l'approfondissement de la démocratie locale, donc de la proximité à tous les échelons", et "l'exigence de parité", a déclaré M. VALLS lors d'une table ronde avec des élus au Congrès des maires, tout en se gardant de trop s'avancer, invoquant "la consultation" qu'il a entamée lundi avec les élus. Le ministre a mentionné deux possibilités, un scrutin de "liste départementale" ou "un scrutin binominal" majoritaire, défendant "l'idée que le département reste profondément ancré dans les territoires, notamment les territoires ruraux". "Cela vous donne une piste" sur le mode de scrutin qui pourrait être retenu, a-t-il dit.

La réforme du mode de scrutin s'accompagnera d'un redécoupage des cantons. "De toute façon, une grande partie du découpage remonte à 1802" et des évolutions démographiques ont eu lieu depuis, a-t-il dit. M. VALLS a rappelé en outre que l'on s'orientait vers un report d'un an des élections cantonales, qui auront donc lieu en 2015, 2014 étant réservée aux élections municipales et européennes (cf. "BQ" du 8 octobre). Le ministre a d'autre part indiqué que le gouvernement envisageait de fixer à "un seuil autour de 1000" la taille des communes où le scrutin municipal se déroulerait au scrutin de liste à la proportionnelle, tout en se déclarant "ouvert" sur ce point. Actuellement, ce mode de scrutin s'applique uniquement aux communes comptant au moins 3500 habitants. Cela permet une représentation de l'opposition au conseil municipal et une plus grande place faite aux femmes, en vertu de la présence alternée d'un homme et d'une femme.

## Le Sénat adopte un texte sur la composition des assemblées intercommunales

Le Sénat a quant à lui adopté hier à l'unanimité une proposition de loi sur le nombre maximal de sièges dans les assemblées intercommunales et sur le nombre maximal de vice-présidents, les communistes s'abstenant. Déposée à l'initiative de l'ancien ministre de la Défense Alain RICHARD, sénateur (PS) du Val-d'Oise, maire de Saint-Ouen-l'Aumône, ce texte modifie à la marge la partie de la réforme territoriale adoptée sous le quinquennat de M. Nicolas SARKOZY qui prévoit l'achèvement de la carte de l'intercommunalité. Il propose de relever de 10 % à 25 % la possibilité de majorer le nombre de sièges actuellement fixé par un tableau qui tient compte de la taille démographique de la communauté, mais aussi du nombre de communes qui la composent. Cette nouvelle possibilité entend tenir compte de situations locales complexes.

Le texte donne aussi aux assemblées communautaires la possibilité de fixer un nombre de vice-présidents qui ne peut pas dépasser 30 % de son propre effectif, ni le nombre de quinze. Ces augmentations se font à euro constant et le montant des enveloppes d'indemnités pouvant être attribuées est bloqué.